



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 7 février 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Payer sa course de taxi en carte bancaire, c'est désormais possible

Le nouvel arrêté préfectoral relatif au tarif des courses de taxi en Dordogne vient de paraître au recueil des actes administratifs. Pour la seconde année consécutive, il n'y aura pas de hausse de tarif.

En revanche, il introduit une nouveauté réglementaire : **dorénavant quelque soit le montant de la course, le client pourra payer par carte bancaire.**

En matière de tarification, l'arrêté fixe que :

- les tarifs applicables à une course doivent être affichés à l'intérieur du véhicule ;
- une note détaillée doit être remise par le chauffeur pour toute course dont le montant est supérieur à 25 € et il est possible de la demander pour une course de moins de 25 € ;
- la seule prise en charge du client ne peut pas dépasser 2,40 €, le tarif horaire 19,70 €.

Barème kilométrique :

0,89 €	Course de jour avec retour en charge à la station	tarif A (lampe blanche)
1,33 €	Course de nuit avec retour en charge à la station	tarif B (lampe orange)
1,78 €	Course de jour avec retour à vide à la station	tarif C (lampe bleue)
2,66 €	Course de nuit avec retour à vide à la station	tarif D (lampe verte)

- Le tarif de jour est applicable de 7h à 19h.
- Le tarif de nuit est utilisable de 19h à 7h, et il peut être appliqué les dimanches et jours fériés, ainsi que sur routes enneigées ou verglacées lorsque des équipements spéciaux sont nécessaires.
- Le tarif minimum pour une course est fixé à 7 €.

Des suppléments peuvent être également perçus :

- 1,83 € pour le transport d'un 4<sup>e</sup> adulte;
- 0,77 € par bagage;
- 1,05 € pour le transport de votre animal.

En revanche, le chauffeur ne peut refuser la prise en charge d'un chien guide d'aveugle et aucun supplément ne peut être demandé.

#### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLLOT ☎ 05.53.02.24.07 [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)

 @prefecture24 –  @Prefet24